

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 11 juin 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 juin 2026 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20260601

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 24
Nombre de votants : 24
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 24

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 12/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document voté au Conseil d'administration du 11 juin 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

12 MARS 2026

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :

**Jeudi 12 mars 2026, à 13 heures 35,
sous la Présidence de Madame Christine GOCHARD,
dans les locaux de Grenoble INP - UGA et en visioconférence,
46 avenue Félix Viallet à Grenoble**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Laurent DAVOUST, Étienne GHEERAERT, Thomas REVERDY

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Marion DOHEN, David EON, Oliwia KURTYKA, Stéphane MANCINI

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Patrick GUILLOU, Nancy IACONO-NOUXET, Antoine LE GRAND

Étudiants (collège D)

Romain ARZEL, Emeline FRANÇOIS, Sacha PERNAK, Marvyn RIOUX

Personnalités extérieures

Jacques GOUDET

Personnalités qualifiées

Alexandre BARRE, Pascale BAYLE-GUILLEMAUD, Christophe BEGUINET, Christine GOCHARD, Pascal MIOCHE, Valérie THEROND,

Autres membres de droit

Vivien QUEMA, Pierre SEVEL, Lynda HATHAT

Invités

Oum-EI-Kheir AKTOUF, Gülgün ALPAN, Gaëlle CALVARY, Alice CAPLIER, Bertrand CELSE, Alexa CHEVALLET, Mnacho ECHENIM, Geoffroy ENJOLRAS, Philippe GATTA, Cécile GROS, Marjorie GUILLERMO, Hervé GUIOL, Jean-François LAC, Evelyne MAURET, Eduardo MENDES, Henri-Marc MICHAUD, Frédéric NOËL, Emmanuel PASTUREL, Thierry PEREZ, Stéphane PIGNARD, Liliana PREJBEANU, Victor PRELY, Sophie PRIMA, Delphine RIU, Alain SCORDEL, Isabella ZIN TOMASINO

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Marie-Laurence CARON, Laurent LEFEVRE

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Nicolas RUTY

Étudiants (collège D)

Emy ARNAUD, Quentin FABREGUE

Personnalités extérieures

Jacqueline MADRENNES

Personnalités qualifiées

Isabelle MARGAIN, Aimeric MOUGEOT, Emmanuelle PERRET, Serge PERUCCIO, Laurent RUBALDO

Membre de droit

Yassine LAKHNECH

Autres membres de droit

Jean-François FRASES

Invités

Léa BALDET, Céline DARIE, Cédric DI TOFANO ORLANDO, Benoît GIROUD, Anne-Marie LE CAPON, Marie-Anne LE DAIN, Emmanuel MAÎTRE, Evelyne MAURET, Jean-Rossel MILLET, Ioannis PARISSIS, Emmanuel PERRIN, Bernard PINEAUX, Philippe PROTIN, Pascale REY-PIROLLE, Olivier TARAMASCO.

SOMMAIRE

1. Accueil des nouveaux membres du CA.....	6
2. Actualités & procès-verbal.....	6
a. Approbation procès-verbal séance du 11 décembre 2025 (<i>délibération</i>)	6
b. Actualités Grenoble INP - UGA (<i>information</i>).....	7
3. Stratégie et gouvernance.....	9
a. Approbation du compte financier 2025 (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération</i>).....	9
b. Rapport annuel de performance (RAP) 2025 (<i>information</i>).....	20
c. Projet stratégique d'établissement (<i>information</i>)	20
d. Expérimentation de la mise en place d'un Conseil stratégique en innovation et entrepreneuriat pour Grenoble INP – UGA (<i>information</i>)	21
e. Charte partenariale de l'Institut polytechnique de Grenoble (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération</i>)	24
f. Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de l'Université Grenoble Alpes (<i>délibération</i>).....	26
g. Manifeste éthique de l'ingénierie contemporaine (<i>présenté en CP</i>) (<i>information</i>)	28
h. Bilan de la semaine de sobriété (<i>présenté en CP</i>) (<i>information</i>).....	28
i. Bilan de Unite ! (<i>information</i>).....	28
4. Formation, recherche, valorisation	28
a. Ensemble des financements hors contrats de l'établissement (<i>information</i>)	28
b. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : présentation du bilan financier 2025 (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	29
5. Affaires financières	29
a. Accords-cadres pour des prestations de conseil en propriété industrielle pour la gestion des portefeuilles de brevets (<i>délibération</i>)	29
b. Cadrage bons cadeaux (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	30
c. Cadrage bons alimentaires (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	30
d. Règlement achat de l'Institut polytechnique de Grenoble – Mise à jour (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	30
e. Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes - Cartes multi-services (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	30
f. Admission en non-valeur (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	30
6. Ressources humaines	30
a. Point sur les mesures RH dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre (CRE) (<i>information</i>)	30
b. Mesures poste IATS permanents (<i>présenté en CSA</i>) (<i>délibération</i>).....	32
c. Revalorisation de la prime de continuité de service (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	35
d. Actualisation du règlement de gestion des contractuels (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	35
e. Action sociale : augmentation du quotient familial et évolution des critères d'attribution (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	35
f. Présentation du Bilan HRS4R (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>information</i>)....	35

7. Affaires réglementaires.....	35
g. Règlement intérieur de La prépa des INP - Mise à jour (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	35
h. Statuts du CIME Nanotech – Mise à jour (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	35
8. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (<i>présenté en CP</i>) (<i>pour information</i>).....	35
9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA (<i>tour de table</i>).....	35

La séance est ouverte à 13 heures 35.

Christine GOCHARD

Plusieurs pouvoirs nominatifs ont été adressés pour ce CA :

- Laurent RUBALDO a donné pouvoir à Pascal MIOCHE ;
- Aimeric MOUGEOT a donné pouvoir à Patrick GUILLOU ;
- Isabelle MARGAIN a donné pouvoir à Valérie THEROND ;
- Nicolas RUTY a donné pouvoir à Marion DOHEN ;
- Emy ARNAUD a donné pouvoir à Romain ARZEL ;
- Marie-Laurence CARON a donné pouvoir à Laurent DAVOUST ;
- Yassine LAKHNECH a donné pouvoir à Étienne GHEERAERT ;
- Emmanuelle PERRET a donné pouvoir à Alexandre BARRE.

1. Accueil des nouveaux membres du CA

Étienne GHEERAERT

Le mandat 2024/2026 des élus étudiants étant arrivé à son terme en février 2026, des élections ont été organisées pour élire de nouveaux membres pour le mandat 2026/2028. Une seule liste s'est présentée, et cinq titulaires ainsi que cinq suppléants ont été élus :

- titulaires :
 - Sacha PERNAK,
 - Emy ARNAUD,
 - Romain ARZEL,
 - Emeline FRANÇOIS,
 - Quentin FABREGUE,
- suppléants :
 - Nina DO COUTO,
 - Marvyn RIOUX,
 - Ninon MOUHAT,
 - Martin FUCHS,
 - Lilas ROGER.

2. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 11 décembre 2025 **(délibération)**

Patrick GUILLOU

Pouvons-nous avoir accès aux enregistrements de la séance ? Nous avons en effet constaté des écarts entre le déroulement effectif des séances et les procès-verbaux qui en sont issus.

Alexa CHEVALLET

L'enregistrement constitue un document administratif communicable au sens de la législation de la CADA. Toutefois, il ne peut être communiqué tant que le procès-verbal n'a pas été approuvé.

Stéphane MANCINI

On nous explique que certaines parties des débats sont confidentielles et ne peuvent pas être retranscrites. Nous pensons que l'ensemble des éléments était public. Je propose d'inverser la logique et que tout ce qui est dit en séance soit retranscrit, sauf si vous indiquez explicitement que certains propos sont confidentiels.

Alexa CHEVALLET

Les éléments considérés comme confidentiels le sont au sens de la réglementation sur la protection des données. Les retranscriptions n'occulent en aucune manière les débats ; aucune censure n'est appliquée.

Une fois le procès-verbal approuvé, nous pourrons vous communiquer les enregistrements, dans le respect du délai de conservation. Si nécessaire, nous aurons la possibilité de reprendre les procès-verbaux.

Stéphane MANCINI

Cette proposition nous convient.

Christine GOCHARD

Vous avez la possibilité de formuler des demandes de modification des documents.

Stéphane MANCINI

En l'occurrence, notre demande vise à ce que la rédaction du procès-verbal respecte l'ordre chronologique du déroulement de la séance.

Christine GOCHARD

C'est entendu.

Délibération

« Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix favorables, 7 abstentions).

b. Actualités Grenoble INP - UGA (information)**Vivien QUEMA**

Nous souhaitons la bienvenue à Emmanuel PERRIN, nouveau directeur de Grenoble INP - Esisar, UGA, qui a pris ses fonctions le 5 janvier 2026. Il ne pouvait malheureusement pas être présent aujourd'hui. Il était précédemment directeur de l'école Polytech Lyon, au sein de l'Université Lyon 1. Je remercie également Stéphanie CHOLLET pour avoir assuré l'administration provisoire de l'école de septembre à décembre 2025.

Lors de l'épreuve du relais masculin 4 x 7,5 km de ski de fond, le 15 février 2026, sur les pistes du stade de Lago di Tesero, Victor LOVERA, élève ingénieur en deuxième année à Grenoble INP - Ensimag, UGA, est monté sur la deuxième

marche du podium avec ses équipiers. Parmi eux se trouvait un autre élève de l'UGA, Théo SCHELY, étudiant en licence 3 STAPS hybride – SHIFT.

Jordan BROISIN, diplômé de Grenoble INP – Phelma, UGA et de Grenoble IAE – INP, UGA, a obtenu la confiance de ses pairs qui l'ont élu porte-drapeau de l'équipe de France paralympique à Milan-Cortina. Membre de l'équipe de France handisport de ski alpin depuis 2014, il compte déjà deux participations aux Jeux paralympiques : Pyeongchang en 2018 et Beijing en 2022, où il a notamment terminé à la septième place du slalom.

Le réseau Grenoble INP Alumni poursuit son travail et son développement. Nous avons eu l'occasion d'échanger récemment lors du salon Tech & Fest.

Étienne GHEERAERT

Nous inviterons son président à une prochaine séance du CA.

Vivien QUEMA

En décembre 2025, Grenoble INP – UGA a signé la charte d'engagement du Plan Climat Air Eau Énergie Métropolitain (PCAEM) 2020/2030, aux côtés de l'UGA et des autres établissements-composantes.

Nous sommes également engagés dans le Plan régional pour les ingénieurs et les techniciens.

L'accord-cadre avec STMicroelectronics a été étendu au CNRS et à l'INRIA lors du dernier Tech & Fest, en présence de la présidente de STMicroelectronics France.

Grenoble INP - UGA est partenaire du nouveau projet Compétences et Métiers d'Avenir (AMI CMA) intitulé FOREP-Vé2030, qui signifie « FORMer à l'Electronique de Puissance des Véhicules électriques 2030 ».

Le projet N2G2V a été inauguré le 25 février 2026.

Nous avons également inauguré, le 22 janvier 2026, deux plateformes dédiées à l'hydrogène et aux batteries.

L'établissement a été audité par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) et attend le renouvellement officiel de son accréditation. Je remercie les personnels mobilisés à cette occasion. Nous sommes également en cours d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en tant que composante de l'Université Grenoble Alpes.

J'ai participé au Conseil académique du consortium de coopération avec l'Université Galatasaray (GSÜ) les 8 et 9 janvier 2026.

L'établissement a participé au salon Tech & Fest les 4 et 5 février 2026, où il a pu présenter son expertise et ses différents travaux.

Une délégation de l'Institut franco-chinois de l'énergie nucléaire (IFCEN) est venue du 3 au 5 février 2026, dans l'objectif d'étendre notre collaboration, notamment dans les domaines de la santé et de la science des données.

Nous présidons l'alliance européenne Unite ! depuis le mois de novembre. Le XIIIe dialogue Unite ! s'est tenu du 9 au 12 février à Turin, avec pour objectif principal de travailler sur le dépôt d'un projet de financement pour la période 2026-2028.

Nous avons lancé la Chaire Électronique Durable à Grenoble INP - Phelma, UGA, qui est dédiée à l'enseignement, ainsi que la nouvelle Chaire d'excellence TwinHy, axée sur la recherche dans le domaine des jumeaux numériques.

Enfin, la conférence internationale MATERIAUX 2026 rassemblera entre 1 200 et 1 800 personnes à Grenoble, sur le site d'Alpexpo, du 16 au 20 novembre 2026.

3. Stratégie et gouvernance

a. Approbation du compte financier 2025 (présenté en CP) (délibération)

Rapport de l'agent comptable

Lynda HATHAT

Bonjour, j'ai pris mes fonctions d'agent comptable le 1er octobre 2025. J'ai été remplacée comme fondée de pouvoir par l'ancienne responsable du service facturier. Ces changements ont eu un impact sur le calendrier de clôture 2025, avec notamment l'arrêt des prises en charge des recettes début décembre 2025.

L'intégration du patrimoine de Grenoble IAE – INP, UGA et de Polytech Grenoble INP - UGA n'a pu être réalisée à l'actif de l'établissement sur l'exercice 2025, en raison de l'absence de documents officiels d'affectation des bâtiments et terrains.

Un travail important a été mené par l'agence comptable pour le suivi des encaissements et de la trésorerie, incluant une reprise active du recouvrement des créances. La variation de trésorerie est positive de 10 895 840 € en 2025, alors qu'elle était négative de 14 984 256 € en 2024.

Au 31 décembre 2025, 16 M€ d'encaissements n'étaient pas affectés à une facture de recettes, en raison de l'absence des recettes budgétaires correspondantes. Sur ce montant, 13,6 M€ sont liés aux contrats. Le niveau élevé des comptes d'attente entraîne une réserve de la part des commissaires aux comptes.

Nous avons constaté récemment un écart entre le fonds de roulement voté et celui de la balance comptable. L'erreur a été identifiée au niveau du fonds de roulement voté en 2023 et en 2024. Une correction des niveaux de fonds de roulement pour ces deux exercices a donc été réalisée.

Le prélèvement sur le fonds de roulement atteint plus de 7,5 M€. Le niveau final du fonds de roulement s'établit à 1 577 922 €. L'affectation du résultat, qui sera soumise au vote, s'élève à -4 952 237,62 €.

Rapport du commissaire aux comptes

Philippe GATTA

Les commissaires aux comptes ont deux certifications à mener, sur les comptes de l'établissement d'une part et les comptes consolidés d'autre part.

Nous sommes indépendants ; le périmètre de notre intervention se limite à la comptabilité des droits constatés, qui arrive à un déficit d'un peu plus de 4,95 M€ ; il ne nous revient pas de valider la comptabilité budgétaire.

L'audit a pour objectif de vous apporter une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative qui remettrait en question leur lecture.

Suite aux difficultés rencontrées dans la conduite de notre mission, nous avons dû tirer des conséquences sur la nature de notre opinion.

Bertrand CELSE

Notre réserve est motivée comme suit.

Les avances et acomptes reçus s'établissent au passif du bilan pour un montant de 95 M€, incluant des comptes d'attente pour un montant de 19 M€. L'analyse et le lettrage de ces comptes n'ont pu être que partiellement menés avant la clôture de l'exercice, ayant les incidences suivantes sur le bilan.

- D'une part, le poste avances et acomptes reçus au passif du bilan, ainsi que les créances clients sont surévalués d'un montant minimum de 14,7 M€ à la fin de l'exercice.
- D'autre part, ce même poste au titre des encaissements en comptes d'attente devrait faire l'objet d'un reclassement en autres dettes pour un montant de 4 M€.

Les travaux de lettrage et d'analyse de ces comptes par l'établissement n'étant pas finalisés, nous n'avons pu estimer précisément le montant des régularisations qui auraient dû être réalisées à ce titre.

Il s'agit donc techniquement d'une réserve pour limitation, et non d'une réserve pour désaccord.

Christine GOCHARD

J'ai des questions complémentaires. D'abord, concernant la comptabilisation du patrimoine, qui n'est pas complète, quand aurons-nous une visibilité exhaustive de la réalité patrimoniale de Grenoble INP - UGA ? D'autre part, suite à l'écart constaté entre le fonds de roulement voté et la balance comptable, a-t-on analysé la cause de l'erreur et pouvons-nous être sereins sur le vote du fonds de roulement pour cet exercice et les suivants ?

Lynda HATHAT

L'écart est lié à la non-intégration du résultat déficitaire, mais l'outil représente correctement ce qui est calculé. Nous n'avons pas de correction technique à apporter, mais les documents soumis au vote en 2023 et 2024 étaient erronés.

S'agissant du patrimoine, l'intégration ne pourra se faire que lorsque nous aurons reçu le document officiel. Le détail de ce que nous devons intégrer est connu, car l'UGA nous a transmis les éléments. Les montants sont de 4,2 M€ pour Grenoble IAE – INP, UGA et de 5,4 M€ pour Polytech Grenoble – INP, UGA. Cela n'a pas d'impact sur la charge d'amortissement, puisque nous ne sommes pas propriétaires

des bâtiments. Reste en suspens la partie concernant les travaux et les biens mobiliers.

Valérie THEROND

Dans votre gestion, le résultat déficitaire avait-il été pris en compte ?

Lynda HATHAT

Les données de l'outil comptable sont exactes. En revanche, le tableau 6 de la liasse budgétaire n'était pas correct.

Valérie THEROND

Qu'en est-il de la surévaluation relevée par le commissaire aux comptes ?

Philippe GATTA

Il s'agit de comptes d'encaissement qui n'ont pas été lettrés en temps voulu. Par ailleurs, un montant de 4 M€ devrait être comptabilisé en autres dettes, et non en avances et acomptes.

Valérie THEROND

La surévaluation est donc liée à un problème de lettrage.

Philippe GATTA

C'est la raison principale selon nous, mais notre analyse n'a pas été sur l'ensemble du poste.

Bertrand CELSE

Les créances sur entités publiques passent de 50 à 71 M€ à l'actif ; en parallèle, au passif, le poste avances et acomptes augmente de 60 à 95 M€.

Stéphane MANCINI

On nous explique qu'une erreur d'interprétation a été commise dans la retranscription des chiffres produits par le logiciel. Or, trois intervenants composent la chaîne de validation avant la présentation des documents en CA (DAFA, agence comptable et commissaire aux comptes). Quelle est la méthode d'interprétation adoptée, et pourquoi a-t-elle été validée par ces trois intervenants successifs ?

Quel est l'impact du compte d'attente de 14 M€ sur le solde budgétaire ? Où seront basculées les sommes en question ? Quand le recouvrement sera-t-il achevé ?

Philippe GATTA

Le besoin en fonds de roulement n'entre pas dans le périmètre d'intervention du commissaire aux comptes.

Les comptes d'attente correspondent à des encaissements qui ont déjà eu lieu. Nous parlons ici d'un problème de lettrage. Il n'y a donc pas de recouvrement à réaliser ni d'impact sur le fonds de roulement ou la trésorerie.

Bertrand CELSE

Il s'agit d'une simple surévaluation de l'actif et du passif à due concurrence.

Lynda HATHAT

Lorsque les encaissements auront été réconciliés avec des factures, cela améliorera le solde budgétaire, sans impact sur la trésorerie.

Thomas REVERDY

Il s'agit donc d'une imprécision de 14 M€.

Alain SCORDEL

Il n'y a pas d'impact sur le compte de résultat.

Antoine LE GRAND

Nous ne voterons pas favorablement en raison de ces incertitudes, mais nous ne voterons pas non plus tous de façon défavorable. Nous sommes preneurs des nouveaux outils de gestion que l'établissement a annoncé vouloir mettre en place. Il est compliqué de suivre ces éléments quand on n'est pas spécialiste, et la mise en place de ces nouveaux outils paraît donc essentielle.

Christophe BEGUINET

Trois niveaux de validation ont eu lieu. Le CA ne constitue pas un quatrième niveau de vérification. Au regard des réserves émises par les commissaires aux comptes, il est compliqué pour les administrateurs de se positionner sur les comptes.

Vivien QUEMA

Je vous remercie pour ces présentations et les différents travaux qui ont permis de les réaliser. Je comprends tout à fait le scepticisme exprimé dans cette instance. Je n'ai pas pour habitude de cacher les choses ou de dire le contraire de ce que je pense. J'ai eu l'occasion par le passé de regretter notre faible outillage en matière de pilotage. Nous nous devons d'être le plus clairs possible. Aujourd'hui, grâce aux travaux réalisés et à la construction des premiers outils sous l'impulsion d'Eduardo MENDES et Geoffroy ENJOLRAS, avec les services, nous disposons d'éléments plus précis et avons pu identifier les erreurs commises en 2023 et 2024. Le compte de résultat négatif aurait dû être déduit du fonds de roulement. Il ne s'agit pas tant d'une mauvaise interprétation que d'un calcul qui n'a pas été fait.

Nos outils commencent à être de plus en plus élaborés et nous les utilisons pour prendre des décisions de plus en plus régulièrement. Lorsque nous jugerons qu'ils sont aboutis, nous en ferons une présentation en CA. Ces outils concernent pour l'heure principalement la sphère financière et commencent à s'étendre à la sphère des ressources humaines.

Les comptes d'attente sont un sujet dont je discutais hier avec l'agent comptable et les vice-présidents ; nous devons le résoudre. Les opérations d'encaissement et de décaissement ont bien eu lieu, mais nous ne savons pas à ce stade à quoi elles correspondent. Ces comptes sont simplement en attente de labellisation. Ce sont les flux entrants et sortants liés à nos contrats qui sont concernés. Nous devons mettre en place les processus permettant d'identifier la nature des mouvements le

plus en amont possible. Il existe des artifices permettant d'éviter les réserves liées aux comptes d'attente, mais je n'ai pas souhaité qu'ils soient utilisés.

Christine GOCHARD

Je rappelle que le CA ne doit pas approuver les comptes, mais l'affectation du résultat.

Un travail important a été réalisé. Pour autant, la situation n'est pas très lisible. Il est donc essentiel d'avancer sur la mise en œuvre des outils de pilotage, qui donneront une vision plus stratégique de la réalité financière. Au-delà des outils, il faudra travailler sur la robustesse de nos processus comptables et financiers et sur la mise en place de dispositifs de contrôle. L'équipe présidence et les services devront avancer sur le sujet et revenir en présenter les résultats en CA.

Romain ARZEL

Quelles seraient les conséquences concrètes d'un vote favorable ou défavorable ?

Vivien QUEMA

Dans le cas présent, le résultat du vote ne changera pas grand-chose, car l'exercice est clos. Lorsque le CA devra se prononcer sur le budget 2027, il aura un réel choix à faire. Ici, un vote défavorable traduirait une forme de défiance, mais n'aurait pas de conséquences concrètes.

Alexa CHEVALLET

Si le résultat comptable était positif, le CA aurait une marge de manœuvre pour décider de l'affectation des sommes.

Stéphane MANCINI

Nous ne pouvons pas être certains de la réalité du résultat présenté.

Vivien QUEMA

La question porte sur l'affectation du résultat, et non sur le chiffre lui-même. Si le résultat est négatif, il n'existe de toute façon qu'une seule affectation possible. Les administrateurs ne sont pas responsables du montant.

Sacha PERNAK

Quelles sont les conséquences du résultat négatif ? Quelles mesures concrètes ont été mises en place ou le seront à la suite de cette erreur ?

Vivien QUEMA

Nous parlons en l'occurrence d'une erreur humaine.

Si l'établissement enregistre deux exercices déficitaires consécutifs, le ministère peut demander, par l'intermédiaire du Rectorat, de bâtir un plan de retour à l'équilibre. Il l'a fait en 2024. Ce plan a fait l'objet d'un vote du CA en octobre puis en décembre 2024. Il envisageait un déficit de 4 M€. Le budget initial prévoyait un déficit de 5 M€, et le réalisé sera finalement de l'ordre de 4,9 M€.

Les règles permettant au ministère d'exiger la mise en place d'un plan ont évolué entre 2024 et 2026. Elles incluent désormais un critère de fonds de roulement. Nous sommes en dessous du seuil concernant cet indicateur, et nous nous trouvons donc à nouveau en situation de nous voir imposer un plan de retour à l'équilibre. J'ai reçu ce matin un courrier de la Rectrice de Région en ce sens, demandant un vote du CA au mois de juin, après validation du plan par le Rectorat.

Christophe BEGUINET

Je suppose qu'un plan d'action sera mis en œuvre suite aux remarques des commissaires aux comptes. Le CA pourra-t-il être informé de ces travaux ?

Vivien QUEMA

Bien sûr.

Christophe BEGUINET

Votons-nous bien sur l'affectation du résultat ?

Christine GOCHARD

Oui.

Rapport de l'ordonnateur

Geoffroy ENJOLRAS

Le résultat de l'année 2025 s'établit à -4,9 M€. Ce niveau est plus dégradé qu'anticipé au deuxième budget rectificatif, mais il reste proche de l'estimation du budget initial 2025 et des conditions de retour à l'équilibre (CRE) 2025, ce qui traduit les efforts consentis.

S'agissant des recettes, les points saillants sont les suivants :

- la compensation totale du compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions par l'État, pour un montant de 1,4 M€ ;
- la mise en place d'un reste à charge sur les formations en alternance ;
- des hypothèses de produits trop optimistes en lien avec les contrats, notamment les préciputs et les frais de gestion, avec un impact très marqué au deuxième budget rectificatif de -2,1 M€.

S'agissant des dépenses, les éléments sont les suivants :

- les effets du CRE sur la masse salariale et le fonctionnement, avec un réalisé de -1,6 M€ pour un attendu de -2,5 M€ ;
- les conventions de services partagés avec l'UGA, qui représentent une nouvelle dépense avec un effet de rattrapage et de pérennisation, pour un montant total de 2,35 M€ ;
- le patrimoine de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA, qui est compensé à hauteur de 0,4 M€.

Le fonds de roulement se situe à un niveau très faible, en dessous du seuil réglementaire, ce qui traduit une absence de marges de manœuvre. La correction de l'erreur de report constatée sur l'exercice 2023 a un effet de -3,1 M€ répercutés

fin 2025. Sans cela, le fonds de roulement aurait été dans la cible du CRE 2025. Enfin, le fonds de roulement a été impacté par le solde d'investissements autofinancés.

La trésorerie présente à l'inverse un niveau nominalement satisfaisant, au-dessus des prévisions initiales. Cette situation s'explique par des encaissements exceptionnels du volet IDEX Formation, qui correspondent à un rattrapage, et par des encaissements liés aux contrats, comme l'AMI CMA. Un point de vigilance demeure, car une part importante de la trésorerie est gagée par les contrats, limitant ainsi le volant réellement disponible.

Le résultat 2025 s'établit à -4 952 238 €, pour un deuxième budget rectificatif qui s'élevait à -1 971 245 €. Cela représente une variation totale de -2 980 993 €, soit 1,8 % du budget total. Le résultat 2024 s'établissait à -3 391 111 €, la variation d'une année sur l'autre est donc de -1 561 127 €.

Sur l'ensemble du résultat 2025, l'établissement a enregistré 1,65 M€ de charges non récurrentes, 3,9 M€ de charges récurrentes non compensées et 1,8 M€ de recettes compensées, correspondant au CAS Pensions et au patrimoine.

Nous avons repris le budget 2026 en prenant en compte les données stabilisées sur la trésorerie et le fonds de roulement. En intégrant ces éléments, notre simulation fait apparaître un fonds de roulement négatif au 31 décembre 2026, à -576 649 €, soit -1 jour de fonctionnement, et une trésorerie positive de 11 554 468 €, soit 25 jours de fonctionnement.

Cette situation financière n'est pas soutenable et nécessite des mesures correctrices.

Le premier CRE, datant de décembre 2024, était bâti sur le seul indicateur du résultat comptable, qui devait redevenir positif en 2027 et le rester par la suite. Entre-temps, le nouveau décret financier a changé les règles au 1er janvier 2025. Le deuxième CRE, prévu pour juin 2026, doit tenir compte du fonds de roulement, de la trésorerie et de la rigidité de la masse salariale, mesurée par le ratio Dizambourg.

Le budget 2026 est déséquilibré suite au report de la modulation des droits d'inscription. L'établissement s'est engagé à présenter un premier budget rectificatif en juin 2026. Nous souhaitons y inclure le Projet de transformation de l'établissement (PTE) qui prévoit un objectif d'économie de 5 M€ sur la masse salariale IATS en deux ans.

Le calendrier est le suivant :

- le 11 mars, une présentation de la situation financière en directoire ;
- le 12 mars, le vote du compte financier 2025 au CA ;
- du 18 au 26 mars, des sessions de discussion du réajustement du CRE en directoire ;
- le 1er avril, l'adoption du CRE ajusté en directoire, puis sa transmission au rectorat ;
- le 11 juin, le vote du CRE et du premier budget rectificatif au CA.

Comme le prévoient les textes, le compte financier a été transmis à la Rectrice de la Région académique. Son courrier, reçu ce jour, indique que le compte financier est considéré comme insoutenable au sens de l'article R 719-61 du Code de l'éducation, ce qui implique la mise en place d'une procédure de retour à l'équilibre financier.

Stéphane MANCINI

Le rapport de l'ordonnateur est très précis. En page 30, il relève un écart très important de +30 M€ sur le solde budgétaire, qui « restaure les capacités de financement » de l'établissement. Le compte de résultat tient compte d'investissements passés de 6 à 15 ou 20 M€ par an sous la précédente mandature, qui ont épuisé le fonds de roulement dans une stratégie délibérée. Nous avons voté contre ces budgets.

En outre, un mois de recettes n'a pas été comptabilisé. Quel est le manque à gagner ? Sur quelle année seront imputées ces recettes de décembre ?

Le BR2 prévoyait 7 M€ de fonds de roulement ; ce montant doit être corrigé de 3 M€ suite à l'erreur commise en 2023, et devrait donc s'établir à 4 M€. Or, le fonds de roulement est limité à 1,5 M€ ; il manque donc 2,5 M€. À quel moment la décision de réaliser les dépenses correspondantes a-t-elle été prise ? Pourquoi la découvrons-nous seulement maintenant ?

Oliwia KURTYKA

Si le fonds de roulement devient négatif fin décembre, que se passera-t-il ?

Vivien QUEMA

Il ne peut pas être négatif. Dans un tel cas, c'est le Rectorat qui prendrait la main.

Nous sommes en train de clarifier la question du vote. Contrairement à ce que je vous avais indiqué, on ne vote pas uniquement sur l'affectation du résultat, mais également sur le compte financier. Un vote défavorable signifierait une défiance et une remise des clés au Rectorat.

Victor PRELY

Pouvez-vous apporter des précisions sur la procédure d'approbation du CRE, et notamment le rôle du directoire ?

Vivien QUEMA

Nous suivons la loi : je transmets le CRE au Rectorat en tant que président de Grenoble INP - UGA. La Rectrice demande l'adoption, lors du CA du 12 juin 2026, d'une délibération qui déterminera les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice en cours. Celle-ci devra s'accompagner d'un budget rectificatif. Tous deux auront été transmis à la Rectrice et devront avoir recueilli son avis conforme. Les mesures envisagées devront avoir été transmises le 10 avril au plus tard.

J'ai décidé, lorsque le premier CRE a été exigé par le Rectorat, de construire les mesures de la façon la plus collégiale possible, en réunissant notamment les directeurs et directrices d'écoles et les représentants des laboratoires. Le directoire ainsi constitué avait voté les mesures à l'unanimité. Je réaliserai également le

deuxième CRE avec l'aide du directoire, afin que les mesures proposées ne soient pas celles du seul administrateur général, mais qu'elles soient les plus pertinentes possible.

Victor PRELY

Il ne faudrait pas que le deuxième CRE soit mis en œuvre avant une validation par le CA, mais je comprends qu'il s'agit d'une instance de travail préalable.

Christine GOCHARD

Je vous propose une suspension de séance pour faire le point sur l'objet exact du vote.

Christophe BEGUINET

J'avais évoqué un risque réputationnel il y a un an, en mentionnant la situation de l'Université Versailles-Saint-Quentin. Ce risque demeure aujourd'hui. Par ailleurs, la Cour régionale des comptes a-t-elle un droit de regard ?

Vivien QUEMA

Le Rectorat est en charge du contrôle des comptes. La Rectrice m'a assuré de son soutien dans une situation qui est liée à une erreur humaine de 3 M€, que nous corrigeons dès son identification. Hormis cet effet, nous suivons une trajectoire qui montre que les efforts paient, malgré les 2,35 M€ de services mutualisés qui n'avaient pas été anticipés. Le Rectorat ne souhaite pas prendre la main ; il nous fait confiance pour avancer sur ce dossier.

Sacha PERNAK

Le directoire correspond-il à l'équipe de présidence ?

Vivien QUEMA

Non, il est composé des huit directeurs et directrices des écoles et de huit directeurs de laboratoires parmi les 29 dans lesquels travaillent les enseignants-chercheurs de l'établissement. Pratiquement tous les votes du directoire ont été adoptés à l'unanimité.

Stéphane MANCINI

Je n'ai pas reçu de réponse à mes questions.

Lynda HATHAT

L'arrêt des facturations se produit pour la deuxième année consécutive. L'agence comptable est le dernier maillon de la chaîne et doit prendre en compte toutes les factures avant la fermeture de l'établissement, le 19 décembre. Ce qui n'est pas pris en charge avant la fin de l'année doit être rejeté. Il a donc été décidé d'arrêter le travail début décembre. Il n'y a pas d'impact sur le compte de résultat, puisque les sommes basculent en produits à recevoir, mais la trésorerie est impactée. Un travail de sensibilisation devra être mené pour lisser davantage les recettes.

Geoffroy ENJOLRAS

Les comptes sont justes et ont été certifiés par les autorités compétentes. La trésorerie de l'établissement est effectivement abondante à ce jour, mais elle est gagée. Le résultat correspond à des produits et des charges qui ne sont pas nécessairement encaissés et décaissés. Paradoxalement, le résultat est donc négatif, mais la trésorerie demeure à un niveau très satisfaisant.

La séance est suspendue de 15 heures 25 à 15 heures 45.

Oliwia KURTYKA

Le fait que la date butoir soit fixée par le Rectorat au 12 juin 2026 est-il une coïncidence ? Avons-nous des marges de manœuvre pour coconstruire le CRE ?

Vivien QUEMA

Le Rectorat connaît les dates du Conseil d'administration.

Oliwia KURTYKA

Connaîtrons-nous les mesures au mois de mai, ou devons-nous les découvrir le 12 juin 2026 en CA ?

Vivien QUEMA

En mai, nous devons avoir une version à présenter au Rectorat.

Oliwia KURTYKA

Le CA aura-t-il un droit de regard sur ces mesures ?

Vivien QUEMA

Le CA a plus qu'un droit de regard ; il est décisionnaire.

Thomas REVERDY

Pourra-t-il modifier les mesures ?

Vivien QUEMA

Si le CA décide de voter d'autres mesures que celles qui sont présentées, il a le dernier mot.

Stéphane MANCINI

Comment se fait-il que certaines directions d'écoles annoncent une réduction du personnel IATS de 16 %, alors que nous n'avons rien décidé en CA ?

Vivien QUEMA

Nous nous étions engagés à une réduction de 26 équivalents postes (mesurés en masse salariale) l'année dernière. Or, 17 contrats seulement n'ont pas été renouvelés. En masse salariale, nous sommes 6 ou 7 M€ au-dessus de la subvention qui nous est attribuée, sans tenir compte des contrats financés. Or, notre principale marge de manœuvre relève de la masse salariale. Dans le premier CRE, nous avons proposé la libération de 30 000 mètres carrés de patrimoine, nous avons coupé la quasi-intégralité des investissements n'ayant pas trait à la sécurité,

et les dépenses de fonctionnement ont été largement réduites. Sans présager des décisions qui seront prises, il manque moins de 1 M€, mais les marges de manœuvre ne sont pas considérables. On pourrait imaginer un report de renouvellement des ATER de deux ans au lieu d'un, ou l'augmentation des droits d'inscription. Une consultation du personnel sera organisée pour éclairer l'avis du CA.

J'insiste sur le fait que les mesures que nous avons mises en place portent leurs fruits : nous sommes à -4,9 M€, malgré les mauvaises nouvelles que nous avons reçues. Le Rectorat nous fait confiance.

C'est parce que nous avons la main que nous n'avons procédé au non-renouvellement que de 17 contrats, alors que 70 arrivaient à échéance et que nous avons pris un engagement sur 26. Je préférerais comme vous que tous soient renouvelés, mais si nous n'avions pas la main, il n'y aurait plus de marge de négociation possible. Lorsque nous avons décidé de ne pas soumettre l'augmentation des droits d'inscription au vote, nous avons pu l'expliquer au Rectorat, qui a compris notre position, alors que dans le même temps, une université du territoire recevait un avis défavorable sur son budget.

L'essentiel du plan existe déjà ; nous devons l'ajuster. Les efforts que nous faisons depuis deux ans portent leurs fruits.

Christine GOCHARD

Deux délibérations sont soumises au CA. La première vise l'approbation du compte financier 2025, où il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur sa sincérité. La deuxième délibération porte sur l'affectation du résultat.

Marvyn RIOUX

Envisagez-vous une consultation des étudiants sur la modulation des droits d'inscription ?

Vivien QUEMA

Oui. Nous envisageons une consultation par voie électronique, afin d'assurer la plus large participation possible.

Christine GOCHARD

Avant de passer au vote, je signale deux pouvoirs qui nous sont parvenus :

- Nancy IACONO-NOUXET a donné pouvoir à Antoine LE GRAND.
- Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Stéphane MANCINI.

Délibérations

« Le Conseil d'administration approuve le compte financier 2025 tel que présenté. »

La délibération est adoptée à la majorité (15 voix favorables, 11 voix défavorables, 4 abstentions).

« Le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat. »

La délibération est adoptée à la majorité (19 voix favorables, 6 voix défavorables, 5 abstentions).

Christine GOCHARD

Il sera important, suite à ces votes, de faire un retour en CA sur le traitement de la réserve des commissaires aux comptes, ainsi que sur les actions de contrôle interne à mettre en place.

Christophe BEGUINET

Mon vote favorable n'est pas un blanc-seing, mais fait suite à une analyse coûts/bénéfices prenant en compte le risque réputationnel. Je formule le vœu que la présentation de l'année prochaine soit de nature à nous rassurer.

Vivien QUEMA

Je remercie le CA pour son vote favorable. Soyez assurés de la pleine mobilisation des équipes de l'établissement pour que le travail entamé sur les outils de pilotage et de contrôle soit poursuivi et porte ses fruits. Nous vous en présenterons les grandes lignes de façon pédagogique dès que possible. Je tiens à répéter que l'établissement fait beaucoup d'efforts, qui paient, même si nous avons malheureusement découvert une erreur humaine qui grève le fonds de roulement de 3 M€.

b. Rapport annuel de performance (RAP) 2025 (information)

Le point est reporté.

c. Projet stratégique d'établissement (information)

Vivien QUEMA

Un séminaire des membres du CA s'est tenu le 24 février, au cours duquel j'ai présenté le contexte et proposé une ambition pour l'établissement. Ce projet sera coconstruit avec le CA. Suite à cette présentation, des échanges très intéressants ont eu lieu.

Un travail sera mené pour mieux définir le projet, notamment sous le pilotage d'Isabella ZIN TOMASINO et Gaëlle CALVARY. Un nouveau séminaire sera ensuite organisé courant mai pour poursuivre les échanges, afin d'aboutir à un projet soumis au CA au mois de juin. Il est prévu d'associer au préalable les membres du CEVU et du Conseil scientifique sur les champs qui les concernent, en l'occurrence la vie étudiante et la recherche.

Il n'y a pas de date butoir, mais nous sommes pour partie financés par l'État dans le cadre de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Nous entrons dans la phase d'élaboration de ce COMP, et il semble opportun de mener ces travaux de front.

Romain ARZEL

S'agissant du rapport annuel de performance, j'ai été étonné que l'indice de diversité sociale soit affiché comme étant en amélioration, alors que les chiffres semblent indiquer une baisse.

Étienne GHEERAERT

Nous y reviendrons au mois de juin.

d. Expérimentation de la mise en place d'un Conseil stratégique en innovation et entrepreneuriat pour Grenoble INP – UGA (information)**Gaëlle CALVARY**

L'innovation est un sujet stratégique aux enjeux sociétaux, au cœur des politiques nationales, avec la « start-up nation », les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI), les Stratégies Nationales d'Accélération (SNA) et France 2030. Elle est également au centre des politiques régionales, avec l'innovation et l'entrepreneuriat en Auvergne-Rhône-Alpes, et territoriales, avec l'existence depuis 2009 de Grenoble Innovation Advanced New Technologies (GIANT).

Le territoire Grenoble Alpes connaît un succès particulier : en 2025, il a atteint la septième place mondiale des hubs Deep tech rapportée à sa population selon le Global Tech Ecosystem Index. En 2026, Grenoble a été nommée capitale européenne de l'innovation.

À cette « heure de gloire », il est pertinent de mener une réflexion prospective, à la fois stratégique, tactique et opérationnelle.

Sur le territoire Grenoble Alpes, nous observons un phénomène récent de croisement des courbes de création de start-ups académiques et non académiques.

Grenoble INP – UGA suit une double dynamique, à la fois technologique et de talents.

Concernant le potentiel d'impact de la démarche, il faut considérer les facteurs d'échelle et la capacité d'évolution. Les élèves constituent le plus grand vivier : chaque année, 1 % des étudiants entrants représente un nombre supérieur à celui des start-ups académiques créées sur le territoire.

Depuis 2025, nous assurons une formation systématique des élèves à la propriété intellectuelle, avec déjà deux éditions. Nous avons aussi mis en place le tremplin PRIME, pour les Projets de Fin d'Études Recherche en entreprise, qu'ils soient mono ou multi-élèves et écoles.

Quant à la pertinence d'un Conseil stratégique à Grenoble INP – UGA, elle réside dans la force du collectif. L'innovation est une mission aux interfaces, d'une complexité inhérente, comme en témoigne le passage du MESRI au MESR, qui intègre l'innovation dans son périmètre.

L'objectif est de contribuer, de manière responsable et à la hauteur de nos capacités, à relever les défis sociétaux. Les territoires, la France et l'Europe en ont besoin.

L'approche est la suivante :

- développer notre plein potentiel par l'identification des gisements sur nos actifs, qu'ils soient matériels ou immatériels, et sur nos activités, comme la

formation, la recherche partenariale, le transfert de propriété intellectuelle ou la création de start-ups ;

- se créer de nouvelles forces en saisissant les opportunités, et en neutralisant ou convertissant en forces nos faiblesses et les menaces ;
- partager nos expérimentations.

L'innovation est une mission stratégique, systémique et longitudinale de l'établissement. L'ambition est de positionner Grenoble INP – UGA comme un acteur international majeur, performant, innovant et inspirant en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, avec une signature identitaire propre à l'établissement.

Dans cette perspective, il est prévu de créer un conseil stratégique ayant pour mission de conseiller Grenoble INP – UGA dans ses politiques et stratégies en innovation et entrepreneuriat. Il apportera des éclairages et des suggestions sur la vision, les modèles, la feuille de route, les priorités, les partenariats, les projets, ainsi que sur la notoriété et la communication.

Nous adopterons une approche pragmatique et efficace, multi échelles, initiée à l'échelon territorial, avec des mandats de trois à quatre ans et des partenariats sans flux financier, sous accord de confidentialité.

Trois à quatre réunions par an seront organisées, avec un suivi des décisions, de leur mise en œuvre et de leurs impacts. L'organisation en collèges assurera à la fois la créativité et l'applicabilité des propositions. Il sera possible d'avoir des invités ponctuels selon les sujets abordés.

Le conseil serait composé de trois classes de collègues, à savoir les « faiseurs », les « régulateurs » et les « actionneurs », avec trois collègues par classe pour les faiseurs et les régulateurs, et trois représentants par collège.

Christophe BEGUINET

Le Conseil national de l'énergie et le Comité stratégique de filière énergie impliquent des établissements comme l'École des Mines et Centrale Paris ; je regrette que Grenoble INP - UGA ne soit pas partie prenante. L'établissement doit absolument frapper à la porte des comités stratégiques de filières, afin de bien flécher les efforts réalisés dans ce cadre, et de pouvoir s'inscrire dans des innovations qui débouchent sur des activités industrielles générant de l'emploi.

Gaëlle CALVARY

Le PUI Grenoble Alpes est organisé autour de cinq filières industrielles, construites en lien avec les comités de filières nationaux, mais également avec l'Europe. Notre travail sera cohérent avec cette approche de site, et se penchera sur ce que l'établissement peut spécifiquement apporter.

Pascal MIOCHE

Une plénière du Nouveau Système Énergétique (NSE) est prévue le 19 mars. Toutes les grandes entreprises françaises de l'énergie y participeront, et il serait pertinent que Grenoble INP – UGA y soit représenté.

Stéphane MANCINI

Si je comprends bien, la stratégie consiste à pallier la baisse de l'innovation dans les laboratoires en faisant porter cette activité par les étudiants. Lors du lancement de Linksium, il était prévu de créer 4 000 emplois ; nous en sommes à 4 ou 500 et la structure enregistre un déficit chronique de 5 M€ depuis dix ans. Quelles leçons a-t-on tirées de cette aventure et comment éviter de reproduire ces écueils ? Pourquoi l'innovation recule-t-elle dans les laboratoires ?

Gaëlle CALVARY

L'innovation est plurielle. Nous mettons ici en avant la création de start-ups, mais ce n'est qu'un aspect. Le Conseil stratégique aura précisément pour mission d'examiner les priorités de l'établissement pour répondre aux différents enjeux, qui sont parfois contradictoires. Par exemple, si un enseignant-chercheur se consacre davantage à la création de start-ups, il fera moins de recherche partenariale.

Sacha PERNAK

J'ai appris l'existence des conventions CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) il y a six mois. Il est toujours utile de montrer les possibilités existantes aux étudiants. Poursuivre ses études ouvre des portes, en France comme à l'international.

Oliwia KURTYKA

Vous n'avez pas cité l'UGA dans votre présentation.

Gaëlle CALVARY

Grenoble INP – UGA est une composante de l'UGA. Tout ce qui sera fait pour développer l'innovation en son sein profitera à l'ensemble de l'UGA, et au-delà, à l'ensemble des entités du site.

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD

Il faut travailler sur l'innovation, mais également sur les compétences. Des manques existent en la matière, et ce type de conseil peut avoir une action forte pour réfléchir à ce sujet.

Gaëlle CALVARY

En juin, nous proposerons un diplôme d'établissement en matière d'innovation, qui détaillera les compétences à mettre en œuvre.

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD

J'évoquais les compétences techniques et scientifiques.

Vivien QUEMA

Je remercie Gaëlle CALVARY pour son rôle moteur sur cette thématique. Je suis convaincu que, dans quelques années, nous verrons ce type de conseil se développer dans de nombreuses grandes écoles. Il s'agit d'une magnifique initiative, qui contribuera à positionner Grenoble INP – UGA au premier plan, au bénéfice de ses étudiants.

e. Charte partenariale de l'Institut polytechnique de Grenoble (présenté en CP) (délibération)

Mnacho ECHENIM

L'établissement bénéficie de relations partenariales riches, portées par de nombreuses entités, notamment les composantes de formation, les plateformes technologiques, la filiale de valorisation Grenoble INP Entreprise et la Fondation Grenoble INP.

L'enjeu est de renforcer la cohérence globale et la lisibilité de l'offre partenariale, afin d'accroître la visibilité externe et d'assurer la clarté des messages adressés aux partenaires.

Un travail sur les relations partenariales de l'établissement a été initié, comprenant une réflexion pour améliorer la lisibilité externe et interne de son action dans ce domaine.

Dans ce cadre, nous avons rédigé deux documents communs :

- une trame de convention partenariale mise à jour ;
- une charte partenariale.

L'objectif de la charte est d'explicitier les valeurs sur lesquelles sont basés les partenariats de l'établissement et les principes qui les encadrent. Il s'agira d'une charte publique, disponible en ligne sur le site de l'établissement, qui constituera un cadre de référence pour l'établissement et ses partenaires. La trame de convention prévoit que les partenaires déclarent en avoir pris connaissance et s'engagent à en respecter les principes.

La charte a été rédigée avec les responsables politiques des relations entreprises des composantes de formation. Elle a été transmise pour relecture et validation aux parties prenantes suivantes :

- l'équipe Présidence de Grenoble INP – UGA ;
- la Direction générale des services ;
- les directions des composantes de formation ;
- le directeur de la DRIVE (*Direction Recherche, Innovation, Valorisation et Europe*) et les directeurs et directrices scientifiques de l'établissement ;
- la filiale de valorisation Grenoble INP Entreprise ;
- la Fondation Grenoble INP ;
- les élèves élus du Conseil.

La trame de convention partenariale rappelle le cadre réglementaire qui régit les accords de partenariat et fixe le cadre opérationnel de l'accord. La charte partenariale clarifie le positionnement de l'établissement et les valeurs qui fondent ses relations partenariales. La rédaction de ces deux documents formalise un socle commun partagé par l'ensemble des entités de Grenoble INP – UGA. Elle renforce également la lisibilité de son action partenariale.

Christine GOCHARD

Le dossier a été examiné en CEVU et en commission permanente.

Alexandre BARRE

Prévoyez-vous un suivi global des partenariats ?

Mnacho ECHENIM

Les partenariats des composantes de formation sont suivis par leurs services dédiés aux relations avec les entreprises.

Valérie THEROND

Existe-t-il des clauses permettant de mettre un terme à un partenariat ?

Mnacho ECHENIM

Ces clauses sont incluses dans la trame des conventions partenariales.

Valérie THEROND

Il pourrait être pertinent de mentionner cette possibilité dans la charte.

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD

La charte sera-t-elle présentée aux futurs partenaires ? S'agit-il d'un document d'information sur vos valeurs ? Qu'attendez-vous de vos partenaires ?

Mnacho ECHENIM

La convention partenariale stipule que le partenaire s'engage à respecter les principes de la charte. Des discussions ont lieu à ce sujet lors de la coconstruction du partenariat.

Christophe BEGUINET

La charte a été construite avec de nombreuses entités de l'établissement, mais avez-vous sollicité des partenaires ? La signature de partenariats est déjà une opération complexe, qui impose de solliciter de nombreuses parties prenantes en interne au sein des entreprises.

Mnacho ECHENIM

Normalement, tout ce qui engage le partenaire est inclus dans la convention partenariale ; les principes de la charte sont très généraux.

Stéphane MANCINI

La volonté de diffuser des valeurs est une bonne chose, mais j'ignore dans quelle mesure ce dispositif est engageant. Nous avons par exemple un partenariat avec une société informatique ayant vendu un logiciel à l'ICE aux États-Unis.

Mnacho ECHENIM

Les trames de convention permettent de dénoncer un contrat si besoin, que la charte existe ou non. Le contrat peut être dénoncé si l'entreprise ne se conforme pas à la loi.

Stéphane MANCINI

Des problèmes de légitimité peuvent se faire jour même si le partenaire respecte la loi.

Mnacho ECHENIM

Un établissement n'a pas aujourd'hui le droit de rompre un partenariat pour des raisons morales. Il s'agit cependant d'une réelle interrogation, sur laquelle la Conférence des grandes écoles (CGE) est en train de travailler.

Pascal MIOCHE

La charte répond également à des attentes des étudiants.

Marvyn RIOUX

Grenoble INP – UGA imposera-t-il aux partenaires actuels de signer la charte ?

Mnacho ECHENIM

Je pense que le sujet sera abordé au moment du renouvellement des conventions, mais il ne semble pas possible de l'imposer rétroactivement.

Marvyn RIOUX

Quelle est la durée des conventions ?

Mnacho ECHENIM

Elles durent en moyenne un à trois ans.

Délibération

« Le Conseil d'administration approuve la charte partenariale de l'Institut polytechnique de Grenoble. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix favorables, 1 abstentions).

f. Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de l'Université Grenoble Alpes (délibération)

Étienne GHEERAERT

Toute personne publique dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 M€ HT doit adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Grenoble INP - UGA n'est pas soumis à cette obligation réglementaire, nos achats s'étant élevés à 33,3 M€ en 2024. Nous souhaitons toutefois nous engager davantage dans la démarche d'achats responsables et participons donc au projet du SPASER de l'UGA. La part des achats dans l'impact carbone de Grenoble INP – UGA atteint 42 % en 2024.

Marjorie GUILLERMO

Le SPASER est organisé autour de quatre axes (environnemental, social, économique, éthique et de coordination) et de cinq engagements.

Le premier consiste à placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions d'achat. Il s'agit d'ancrer la sobriété dans les pratiques d'achat, en recourant prioritairement aux alternatives à l'achat et en interrogeant systématiquement le juste besoin, d'améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés en partageant entre acheteurs un clausier de critères environnementaux cohérents, d'introduire progressivement une approche d'analyse en coût global et en cycle de vie et d'intégrer les enjeux environnementaux dans les habitudes d'achat de l'établissement.

Le deuxième engagement vise à accélérer la transition vers l'économie circulaire, ainsi que la réduction et la prévention des déchets. Il est notamment prévu d'accroître la part de réemploi dans les achats et le recours à l'économie circulaire, en particulier en travaillant avec les prescripteurs pour orienter les marchés vers du matériel reconditionné. Une plateforme interne de don et de prêt de matériels est d'ores et déjà en place ; l'objectif est de renforcer son utilisation.

Sur l'axe social, l'engagement vise à soutenir l'emploi inclusif et à promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux structures de l'économie sociale et solidaire ou poursuivant une finalité sociale à travers leur activité, et de renforcer la connaissance et les relations avec ces structures, notamment dans le cadre des sourçages. D'ici 2030, au moins trois consultations par an devront prévoir un lot réservé aux entreprises adaptées ou d'insertion.

Le quatrième engagement vise à garantir une commande publique accessible et éthique, en particulier en améliorant l'interconnaissance avec les acteurs économiques, notamment les TPE et PME. Il s'agit de promouvoir la politique et les bonnes pratiques d'achats responsables dans le cadre professionnel. D'ici 2030, tous les marchés achevés devront être évalués sur l'exécution de leurs considérations sociales et environnementales.

Alexandre BARRE

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 est le seul indicateur qui se dégrade dans le RAP. Or, je n'ai pas vu d'éléments très clairs sur le contenu carbone dans les clauses d'achat.

Marjorie GUILLERMO

J'avais proposé d'inclure le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) dans les indicateurs, mais il est déjà pris en compte dans le plan de transformation global. Par ailleurs, l'indicateur se dégrade en raison de l'augmentation des achats en volume, mais il faut aussi se pencher sur la manière de mieux acheter. Par ailleurs, il peut être compliqué pour les TPE et PME de fournir une analyse BEGES, et cette approche ne sera donc pas systématisée.

Étienne GHEERAERT

Nous avons réfléchi à la piste d'une réduction des achats, au-delà des efforts réalisés pour acheter mieux. Nous ne sommes cependant pas encore prêts à fixer une limite.

Pascal MIOCHE

Concernant l'économie sociale et solidaire, il existe une possibilité, lorsque les marchés sont trop importants ou trop spécialisés pour les entreprises de ce secteur, de fixer une clause sociale à l'intérieur d'un marché plus large.

Marjorie GUILLERMO

Nous le faisons déjà, en lien avec la Métropole.

Sacha PERNAK

Chez Enedis, des mesures similaires ont été mises en place. Le travail porte plus largement sur l'achat, le cycle de vie, mais aussi la fin de vie des produits ; la revente aux salariés des matériels qui ne sont plus utilisés dans l'entreprise permet d'éviter de produire des déchets.

Marjorie GUILLERMO

C'est un axe sur lequel nous avons également travaillé, mais nous devons continuer à avancer avec l'agent comptable sur les sorties d'inventaire.

Pascal MIOCHE

Je mentionne également l'existence du fonds de dotation Sésame, qui est intéressé par la récupération de matériel pour les personnes en précarité numérique.

Délibération

« Le Conseil d'administration approuve le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de l'Université Grenoble Alpes. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix favorables)

g. Manifeste éthique de l'ingénierie contemporaine (présenté en CP) (information)

Le point est reporté.

h. Bilan de la semaine de sobriété (présenté en CP) (information)

Le point est reporté.

i. Bilan de Unite ! (information)

Le point est reporté.

4. Formation, recherche, valorisation

a. Ensemble des financements hors contrats de l'établissement (information)

Le point est reporté.

b. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : présentation du bilan financier 2025 (présenté en CP) (délibération simplifiée)

5. Affaires financières

a. Accords-cadres pour des prestations de conseil en propriété industrielle pour la gestion des portefeuilles de brevets (délibération)

Marjorie GUILLERMO

Le Conseil d'administration doit donner son accord pour contractualiser les marchés dont le montant maximum cumulé dépasse le seuil de 3 200 000 € HT. En dessous de ce seuil, le CA a délégué sa compétence à l'administrateur général.

Il s'agit ici de neuf marchés, passés sous la forme d'accords-cadres, portant sur des prestations de conseil en propriété industrielle pour la gestion des portefeuilles de brevets.

Ces accords-cadres seront conclus pour une durée initiale de deux ans, renouvelable tacitement deux fois, pour une durée maximale de six ans.

La consultation est passée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre l'Université Grenoble Alpes (coordonnateur), Grenoble INP – UGA et la SATT Linksum.

Le montant maximum sur six ans atteint 5 100 000 € HT ; il s'agit d'un plafond qui ne sera pas nécessairement atteint.

La passation des neuf accords-cadres PI s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes établi conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

La convention précise notamment :

- le rôle de l'UGA en tant que coordonnateur,
- les responsabilités de chaque membre,
- les modalités de passation, d'analyse et de notification des marchés,
- les règles de reconduction, de retrait et de gestion des litiges.

Stéphane MANCINI

Qu'achetons-nous exactement ?

Marjorie GUILLERMO

Il s'agit de prestations de conseil en propriété intellectuelle.

Christophe BEGUINET

Valorisent-ils les brevets ?

Gaëlle CALVARY

Non, nous assurons la valorisation directement.

Délibération

« Le Conseil d'administration approuve :

- la convention de groupement pour la passation des 9 accords-cadres de conseil en propriété industrielle ;
- la passation des 9 accords - cadres de conseil en propriété industrielle concernant la gestion des portefeuilles de brevets. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix favorables, 1 abstention).

- b. Cadrage bons cadeaux (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- c. Cadrage bons alimentaires (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- d. Règlement achat de l'Institut polytechnique de Grenoble – Mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- e. Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes - Cartes multi-services (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- f. Admission en non-valeur (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

6. Ressources humaines

- a. Point sur les mesures RH dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre (CRE) (information)**

Étienne GHEERAERT

Concernant la diminution des postes IATS permanents, la cible n'est pas atteinte. Les coûts réels sont plus faibles qu'escomptés et les impacts des départs ne se répercutent pas toujours sur une année pleine, ce qui représente -15,75 équivalent temps plein (ETP) sur 2025.

En revanche, la cible de diminution des CDD pour accroissement d'activité ou renfort d'établissement est atteinte, de même que celle des remplacements de postes d'enseignants par des ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) ou des enseignants en CDD.

S'agissant de la diminution du nombre de doctorants, la libération de quelques supports est décalée sur 2026 en raison de prises de postes tardives. L'impact se reportera donc sur 2026, ce qui explique la non-atteinte de la cible sur 2025.

La diminution des heures complémentaires a été réalisée conformément à la cible.

La mesure de diminution du montant forfaitaire attribué pour les prochaines cohortes de RIPEC C3 (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) a été annulée.

Sacha PERNAK

La réduction des heures complémentaires a-t-elle nui aux résultats des étudiants ?

Étienne GHEERAERT

A priori, les modifications ont eu très peu d'impact sur les étudiants et ont surtout donné lieu à des réorganisations internes dans les écoles.

Thomas REVERDY

Il y a bien eu des modifications de la taille des groupes.

Vivien QUEMA

Avec moins de moyens, on ne fait pas plus. L'une des incidences probables sera à terme une réduction de l'offre de formation. Nous pouvons soit former moins bien, ce que nous refusons, soit réduire la voilure.

Patrick GUILLOU

Ma question est la même pour les agents. A-t-on réalisé une étude d'impact sur la réduction de 17 postes ?

Vivien QUEMA

Nous réaliserons des études, dont nous présenterons les résultats.

Étienne GHEERAERT

Je vous présenterai l'impact sur les services concernés.

Vivien QUEMA

Notre souhait est que ces non-renouvellements de postes s'accompagnent d'une amélioration des processus et des outils, au bénéfice de la qualité de vie et conditions de travail (QVCT). Personne autour de cette table ne souhaite que les conditions de travail se dégradent. Nous y sommes particulièrement attentifs. Les non-renouvellements sont mis en œuvre dans le cadre d'un plan de transformation de l'établissement, qui vise à améliorer les conditions de travail.

Stéphane MANCINI

L'impact est déjà effectif, avec des modifications significatives des maquettes d'enseignement et une augmentation de la taille des groupes. Dans certaines écoles, des cours de formation initiale et par apprentissage ont été regroupés. Les conséquences sur les étudiants sont difficiles à chiffrer, mais l'intensité du travail des personnels administratifs comme des enseignants-chercheurs augmente indéniablement.

Sacha PERNAK

Si nous réduisons la voilure, le risque n'est-il pas de perdre le bénéfice de la mutualisation de certains cours, et donc d'augmenter le coût moyen d'un enseignant par élève ?

Vivien QUEMA

Je parlais de réduire la voilure en matière de nombre de formations, par exemple en créant un amphithéâtre de 70 étudiants au lieu de deux de 35.

Romain ARZEL

Pour revenir sur les heures complémentaires, les heures d'enseignement non encadrées ne sont pas particulièrement appréciées par les étudiants.

Vivien QUEMA

Chaque école a la liberté d'organiser ses enseignements.

Le terme d'heures complémentaires importe peu ; la question est celle de la décision à prendre quand on réduit le paiement de ces heures de 7,5 %. Les situations sont diverses, et les solutions doivent également l'être. Il est par exemple envisageable de développer les communs entre écoles.

Ce sur quoi il ne faut pas transiger, c'est la qualité de la formation. Les diplômés de Grenoble INP – UGA doivent être considérés comme des experts, et leur taux d'insertion en témoigne.

Sacha PERNAK

La taxe d'apprentissage suit-elle cette perception positive ?

Vivien QUEMA

Il me semble qu'elle se maintient, voire qu'elle augmente légèrement, malgré les difficultés économiques, ce qui met en évidence l'attractivité de nos écoles.

Étienne GHEERAERT

La cible des -15 % est celle des conditions de retour à l'équilibre (CRE) ; nous ne la dépasserons pas.

b. Mesures poste IATS permanents (présenté en CSA) (délibération)**Étienne GHEERAERT**

L'avis du Conseil d'administration est sollicité sur les propositions de suppressions de poste émises par le directoire dans le cadre des engagements pris dans les conditions de retour à l'équilibre (CRE). Celles-ci s'insèrent donc dans une trajectoire fixée dans le cadre du CRE, avec un nombre de suppressions cumulé en équivalent temps (ETP) plein annualisé validé en Comité social d'administration (CSA) du 30 septembre 2024 et en CA du 10 octobre 2024 : 26 postes en 2025, 44 en 2026 et 58 en 2027. L'établissement entend s'appuyer sur les départs naturels.

À ce jour, le directoire a étudié 84 postes IATS au fil de l'eau et 28 dans le cadre de la campagne d'emploi 2026. Parmi ces 104 postes étudiés, 4 sont temporairement gelés, 16 ont été supprimés et 4 sont proposés à la suppression.

Sur l'année 2025, ces efforts ont représenté 3 équivalents temps plein annualisés pour les postes gelés et 12,75 équivalents temps plein annualisés pour les postes proposés à la suppression.

Sur l'année 2026, ces efforts représentent à ce jour, en tenant compte des directoires de novembre et décembre, 4 équivalents temps plein annualisés pour les postes gelés et 18,5 équivalents temps plein annualisés pour les postes supprimés et proposés à la suppression.

Les postes qu'il est proposé de supprimer sont les suivants :

- un poste de gestionnaire financier et comptable (technicien) à la Direction des affaires financières et des achats (DAFA) : réorganisation et optimisation ;
- un poste de gestionnaire ressources humaines (technicien) à Grenoble INP – Phelma, UGA : réorganisation et optimisation ;
- un poste de technicien support à la DSI : mutualisation entre composantes à l'issue de la création d'un CDD d'un an ;
- un poste d'assistant ingénieur (ASI) en relations internationales à la Direction relations internationales (DRI) : réduction d'activité à l'issue de la création d'un CDD de six mois.

Le CSA a rendu son avis le 2 février 2026, avec 2 voix favorables, 3 voix défavorables et 3 abstentions. La procédure peut valablement se poursuivre dès lors que le CSA n'a pas émis un vote défavorable à l'unanimité.

Alexandre BARRE

Je m'étonne que l'on supprime un poste de comptable étant donné les discussions que nous avons eues en début de réunion.

Étienne GHEERAERT

Le poste n'est pas supprimé à l'agence comptable, mais à la DAFA.

Vivien QUEMA

À l'inverse, un nouveau poste renforcera l'agence comptable.

Sacha PERNAK

Un poste de gestionnaire de scolarité a été gelé à Grenoble INP – Ensimag, UGA, ce qui a pénalisé les étudiants, avec notamment d'importants problèmes d'emploi du temps. Les alternants, en particulier, sont insatisfaits du fonctionnement du service de scolarité.

Vivien QUEMA

Tout gel ou suppression de poste a un impact. Le travail consiste à minimiser cet impact dans un premier temps, voire à essayer à terme de parvenir à un impact positif, notamment grâce à un meilleur outillage. La cible de 26 suppressions n'a

finalement pas été atteinte, précisément pour éviter des désorganisations trop importantes. Pour autant, nous sommes en déficit de 7 M€, et il faut le prendre en compte.

Sacha PERNAK

Le manque de moyens au service scolarité a eu un impact significatif sur les étudiants, qui n'ont pas de visibilité.

Delphine RIU

Le poste a été gelé, car une personne avait été recrutée sur ressources propres pendant un an pour gérer la scolarité. La qualité du travail réalisé est une autre question, mais nous n'avons pas réduit les efforts pour la scolarité à Grenoble INP – Ensimag, UGA.

Antoine LE GRAND

Des efforts sont-ils réalisés pour renforcer l'attractivité des postes à la DAFA, dont beaucoup sont encore vacants ?

Alain SCORDEL

Il nous manque encore cinq postes, contre onze il y a quelque temps.

Vivien QUEMA

Nous anticipons le départ de l'adjointe d'Alain SCORDEL : les entretiens ont déjà eu lieu, alors que ce départ n'interviendra que dans six mois.

Christine GOCHARD

Les entreprises éprouvent également des difficultés à recruter dans ces métiers.

Antoine LE GRAND

Beaucoup de postes IATS sont proposés pour une durée d'un an. Il faudrait de manière générale renforcer l'offre de postes de fonctionnaires dans les différents métiers.

Vivien QUEMA

Nous devons le faire en respectant les contraintes de plafonds d'emplois.

Les non-renouvellements doivent absolument s'inscrire dans un projet de transformation global. Je précise que ce sont les parties prenantes qui instruisent les différents dossiers.

Patrick GUILLOU

Je comprends l'aspect comptable du CRE, mais nous devons nous préoccuper de l'aspect humain. Nous voterons contre pour ces raisons.

Délibération

« Le Conseil d'administration approuve la suppression de 4 postes telle que présentée en séance :

- 3 *techniciens de recherche et de formation* ;
- 1 *assistant ingénieur*. »

La délibération est adoptée à la majorité (15 voix favorables, 11 voix défavorables, 4 abstentions).

- c. **Revalorisation de la prime de continuité de service (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- d. **Actualisation du règlement de gestion des contractuels (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- e. **Action sociale : augmentation du quotient familial et évolution des critères d'attribution (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- f. **Présentation du Bilan HRS4R (présenté en CSA et en CP) (information)**

7. Affaires réglementaires

- g. **Règlement intérieur de La prépa des INP - Mise à jour (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- h. **Statuts du CIME Nanotech – Mise à jour (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**

8. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information)

Le point n'appelle pas de commentaire.

9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA (tour de table)

Oliwia KURTYKA

Pourrez-vous transmettre davantage de chiffres dans le bilan de Unite! qui a été reporté à une prochaine séance ?

Sophie PRIMA

C'est entendu.

Romain ARZEL

Je souhaite inscrire à l'ordre du jour un point sur l'égalité, les violences sexuelles et sexistes (VSS) et le handicap, s'appuyant notamment sur le rapport annuel de performance.

Je voudrais par ailleurs aborder la question de la souveraineté numérique, de notre indépendance vis-à-vis des GAFAM (géants du web), de l'open source, etc.

Christine GOCHARD

Quelle est la demande précise ?

Romain ARZEL

Nous utilisons Teams, Zoom et de nombreux outils américains, alors qu'il existe des alternatives européennes, voire françaises. L'open source peut être une orientation pertinente, d'autant qu'elle permet de réaliser des économies.

Oliwia KURTYKA

L'INRAE arrêtera d'utiliser Zoom à partir du mois de mai.

Vivien QUEMA

Le sujet est en cours d'étude au niveau du site.

Étienne GHEERAERT

La question sur l'égalité et les VSS concerne-t-elle uniquement les étudiants ?

Romain ARZEL

Non, elle porte sur l'ensemble de l'établissement, étudiants et personnel.

Alexandre BARRE

Je serais intéressé par un point d'information sur la DAFA, étant donné les problèmes rencontrés.

Victor PRELY

Je voudrais à l'issue de cette séance remercier toutes les personnes avec lesquelles j'ai travaillé au CA, notamment Étienne GHEERAERT et le personnel des services, en particulier Cécile GROS. Je remercie également tous les membres du CA, qui ont permis que la parole des étudiants soit entendue.

Je termine bientôt mes études à Grenoble INP - UGA et je pense à l'avenir. Je vous encourage à être intègres, scientifiques dans votre approche et humains. D'après moi, Grenoble INP - UGA se trouve à la croisée des mondes ; n'oubliez pas que de nombreux acteurs et actrices sont impactés par vos décisions. 8 000 étudiants dépendent de vos décisions, ainsi que des centaines de chercheurs et chercheuses et l'ensemble du personnel. Merci beaucoup.

Christine GOCHARD

Merci pour votre contribution pendant ces années au CA de Grenoble INP - UGA.

Il me reste à vous rappeler de voter pour les délibérations simplifiées. Nos prochaines réunions auront lieu les 11 juin et 9 juillet 2026.

La séance est levée à 18 heures.